



# *Bureau des Relations Internationales (BRI)*

## **STAGE à l'étranger**

Coordinateur Pédagogique : Julien LAGARDE

[Julien.lagarde@umontpellier.fr](mailto:Julien.lagarde@umontpellier.fr)


☎ : 04 34 43 26 38

Gestionnaire Administrative : Sandrine TAYLOR

[Sandrine.taylor@umontpellier.fr](mailto:Sandrine.taylor@umontpellier.fr)

☎ : 04 11 75 90 43

Fax: 04.11.75.90.24



# Un financement pour partir en stage ! c'est possible !

## Pour qui ?

- Tous les étudiants de l'UFR de Montpellier peuvent percevoir une aide à la mobilité pour effectuer un stage à l'étranger A CONDITION QUE ce stage soit obligatoire dans l'année d'étude et que ce soit un stage d'au moins 2 mois.

## Combien ?

- Le montant de cette aide va dépendre de votre situation (boursier ou non boursier), du lieu de la mobilité (Europe ou hors Europe) et de la durée du stage

# Quel Critères faut-il remplir ?

- Vous devez être inscrit à l'UFR de Montpellier
- Ce doit être un stage obligatoire dans la formation
- Le stage doit avoir une durée minimale de 2 mois
- Le stage ne doit **PAS** être rémunéré

# Quels avantages peut avoir un stage à l'international ?

- **Améliorer** votre aisance linguistique (en anglais, espagnol, portugais, ...)
- **Découvrir** une autre culture
- Enrichir son CV d'une **expérience** à l'international

De plus:

- Les stagiaires boursiers restent bénéficiaires des **bourses sur critères sociaux (CROUS)**

## Attention !

- L'UFR STAPS ne gère pas les conditions de départ ni d'installation du stagiaire dans la structure d'accueil ! Vous vous chargerez seul de toutes les démarches personnelles liées à votre installation (transport, logement, ..) Je pourrai aussi vous mettre en contact avec des étudiants ayant une expérience dans le même pays.
- Assurez vous que vous serez correctement assuré à l'étranger ! Les assurances seront **OBLIGATOIRES** (santé, Rapatriement)

# Concrètement: Comment faire ?

- 1) Trouver une structure d'accueil
- 2) Editer votre convention sur « Pstage » et l'imprimer en 3 exemplaires
- 3) Contacter le Responsable pédagogique de votre formation pour lui exposer votre projet et lui faire valider la convention de stage
- 4) Faire signer la convention de stage par la structure d'accueil
- 5) Ramener les 3 exemplaires de votre convention à l'accueil de l'UFR STAPS pour signature du Doyen de l'UFR
- 6) Rapporter au BRI (Bureau des Relations Internationales) votre convention signée par les 4 parties: vous, la structure d'accueil, le responsable pédagogique et le Directeur de l'UFR.
- 7) Le BRI vous donnera ensuite les dossiers à compléter pour l'obtention de la bourse de Mobilité.

# CONTACTS UTILES

## \* Gestionnaire Relations Internationales:

- Sandrine TAYLOR: [sandrine.taylor@umontpellier.fr](mailto:sandrine.taylor@umontpellier.fr)

Tel: 04.11.75.90.43

Fax: 04.11.75.90.24

Bureau ouvert du lundi au vendredi :9h-11h30 et 13h30- 15h30  
(fermé le mercredi toute la journée)

## \* Responsable Pédagogique :

- Julien LAGARDE [julien.lagarde@umontpellier.fr](mailto:julien.lagarde@umontpellier.fr)

- Reçoit sur rendez-vous